

## Centres 15 : Priorité aux appels urgents

Politique publique de santé Etablissements sanitaires

13 mars 2020




**COMMUNIQUÉS  
et DOSSIERS  
de presse**

**Les centres 15 de la région sont soumis à un afflux massif d'appels au sujet du coronavirus-COVID-19, qui mettent à mal leur capacité à exercer leur mission première : la réponse aux urgences médicales.**

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté et la préfecture de région en appellent au civisme de chacun et soulignent qu'il est nécessaire de réserver les appels au 15 aux véritables urgences médicales et, s'agissant du coronavirus, aux personnes présentant des symptômes sévères.

Pour toute autre demande médicale non-urgente, il convient de s'adresser à son médecin traitant.



**Pour répondre aux questions générales et non médicales sur le coronavirus,  
un numéro gratuit d'information, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :**

**0.800.130.000**

**Aller plus loin**